



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION
Interdiction de stationnement temporaire
Du numéro 13 au numéro 15
Rue Robert PARFAIT
Madame DELHORS

Le samedi 8 février 2025 de 08h00 à 20h00

Monsieur Jean-Luc DECOSTER,
1^{er} Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment l'article R411-25;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I-huitième partie : signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'arrêté municipal attribuant la délégation à Monsieur Jean-Luc DECOSTER, 1^{er} Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Vu la demande du 29 janvier 2025 de madame DELHORS Estelle, qui souhaite effectuer son emménagement ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant l'emménagement ;

Vu les lieux ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement sera strictement interdit à tous les véhicules, sur les places de stationnement, devant les habitations du numéro 13 au numéro 15 de la rue Robert PARFAIT le samedi 8 février 2025 de 08h00 à 20h00 ;

Article 2 :

La présente disposition sera mise en place avec affichage du présent arrêté par le pétitionnaire, à l'aide de rubalise et de plots. Il sera formellement interdit de déplacer la signalisation ;

Article 3 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur le site internet officiel de la commune ;

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

Article 5 :

Monsieur le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 30 janvier 2025.

Pour le Maire et par délégation,

Le 1^{er} adjoint,

Monsieur Jean-Luc DECOSTER.

